

AGRÈMENT D'UN SOUS TRAITANT CAS D'UN ACCORD CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS

Transmission DC4 + pièces justificatives à l'entité publique qui a notifié la marché subséquent

01

Vérification complétude et validité (validation/demande complément/rejet)

02

Signature DC4 par le représentant du pouvoir adjudicateur de l'entité publique -
Validation du sous traitant

03

Notification DC4 via PLACE -
Le sous traitant est agréé

04

Le sous traitant peut intervenir sur le marché

05